

Paris, le 24 mai 2011



Secteur Hors de France
46, avenue d'Ivry – 75647 Paris Cedex 13
Téléphone : 01.40.63.29 41
Télécopie 01 40 63 28 31

Monsieur Alain JUPPÉ
Ministère des Affaires Etrangères et européennes
37, quai d'Orsay
75007 PARIS

Copie à Madame DESCOTES Anne-Marie
Monsieur MASSET Christian

RF/MR 76

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et Européennes,

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger est un établissement sous tutelle de votre ministère. La situation des personnels de cet établissement public à caractère administratif est définie par le décret 2002-22 du 22 janvier 2002. Ce décret définit la situation administrative et financière des personnels de l'établissement public et notamment celle des personnels en poste à l'étranger, expatriés et résidents.

Comme tous les personnels de l'Etat à l'étranger, leurs rémunérations comportent une indemnité adaptée à leur situation et qui doit prendre en compte leurs conditions de vie en poste. Pour les expatriés, ces indemnités sont égales à des indemnités de résidence du décret du 28 mars 1967 dont les évolutions obéissent au mécanisme défini par le décret précité. Pour les résidents, les évolutions de l'Indemnité Spécifique de Vie Locale sont définies de la manière suivante : *Ces montants sont ajustés annuellement, pour tenir compte notamment des variations des changes et des conditions locales d'existence, par arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé du budget.*

Force est de constater que, pour la majorité des pays, les personnels résidents ne voient que très peu d'évolutions en rapport avec les conditions locales d'existence ! Depuis deux années scolaires, avec les syndicats de la FSU, SNES et le SNUipp, les personnels résidents ont multiplié les alertes et les actions sur les niveaux des ISVL. La grève du 10 mai 2011, suivie par les personnels dans de nombreux pays, montre l'exigence d'augmentations conséquentes des ISVL dès le prochain ajustement de juillet 2011. Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mai 2011, la plupart des membres du conseil ont reconnu la réalité du problème et l'urgence qu'il y avait à trouver des solutions, représentants des parents d'élèves compris. Des discussions se sont engagées avec les organisations syndicales représentatives dans la semaine qui a suivi cette réunion.

Pour autant, le SNES ne voit pas ces discussions aboutir rapidement à des augmentations d'ISVL dès juillet. Pourtant les parents d'élèves de nombreux établissements sont prêts à financer ces augmentations et la situation financière de l'AEFE permettrait d'en financer également une part.

Devant ce constat d'incertitude pour le devenir de la situation de nos collègues résidents, le SNES-FSU dépose un préavis de grève pour le 10 juin premier jour des épreuves du baccalauréat à l'étranger. D'autres préavis suivront pour les épreuves suivantes si nous ne sommes pas entendus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos respectueuses salutations.

Roger FERRARI
Secrétaire National HDF/SNES-FSU